

Séance plénière du conseil de quartier

« les Etines – les Guérins »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Présents : M. LAFOND (président du conseil de quartier), M. ROCHE (vice-président du conseil de quartier), Mme PEJOUX, Mme DEVEAUX, M. DECHAVANNE, M. LEVERGNE.

Représentants de la mairie : Madame le Maire, M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. NARDOUX (directeur général des services), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale), M. POUXE (collaborateur de cabinet)

Mme le Maire commence la séance en présentant le nouveau directeur général des services M. Thomas Nardoux aux conseillers.

1/ le chantier du parc des berges du Rhins

M. COLLET commente les photos du chantier en cours, qui se déroule sans problème. Son ouverture au public est prévue au printemps prochain sur le tronçon entre le pont du Rhins et l'EHPAD. La deuxième phase de travaux est prévue en 2024-2025. Le parking des usagers sous l'EHPAD est terminé cette semaine. Le public pourra profiter gratuitement d'équipements sportifs et de loisirs : des jeux inclusifs, un nouveau terrain de pétanque, un labyrinthe végétal, un pump track...

2/ la candidature au label Apicité

M. COLLET rappelle que la Ville du Coteau fait partie des 8 villes de la Loire à avoir obtenu les 3 fleurs du label des Villes et villages fleuris. Il rappelle la démarche volontaire de la municipalité de poursuivre son engagement environnemental en concourant pour un label national écologique qui évalue les actions en faveur de la biodiversité, des abeilles et de la protection des insectes pollinisateurs, notamment par une gestion saine des espaces verts.

La candidature pour une « 2^e abeille » du label ApiCité a été déposée à Paris, elle sera examinée en novembre.

3/ les grands chantiers de voirie à venir

- Boulevard des Etines :

M. MARDEUIL rappelle le projet global de réfection du boulevard entre 2023 et 2026 :

- début du chantier par les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement par la Roannaise de l'eau avant fin 2023 ; la commune prend ensuite en charge les travaux d'amenée de l'eau dans chaque propriété.

- poursuite par les travaux d'enfouissement des réseaux de télécom, d'éclairage et d'électricité par le SIEL en 2024.

- La ville interviendra en dernier pour la réfection de la chaussée avec l'intégration de la liaison cyclable entre Roanne et Saint Vincent de Boisset.

Ces travaux représentent un budget de 501 000 € pour la commune.

- **Quai Pierre Semard :**

Ces travaux ont été présentés en commission de conseils de quartier et en réunion publique des riverains. Ils prévoient la mise en sens unique de Roanne vers Commelle depuis le pont de la Loire, avec un accès possible pour les riverains. Il sera créé également 12 places de stationnements ainsi qu'un cheminement piéton et cyclable. Le Maire précise aux habitants qu'elle se réserve la possibilité de revenir à un sens unique strict de la rue si des problèmes de sécurité étaient constatés.

L'opération totale est chiffrée à 380 000 €, répartis entre la ville de Roanne et du Coteau. La part du Coteau s'élève à 290 000 €, diminuée grâce aux aides de l'Etat (80 000 €) et du Département (34 000 €). Les travaux vont commencer à partir du 23 octobre pour 4 mois.

- **passage à niveau de la route de Commelle :**

Une reprise du platelage de ce passage à niveau sera réalisée par la SNCF du 23 octobre 17h au 30 octobre 17h, la circulation routière et piétonne sera coupée jour et nuit pendant 7 jours ; des déviations seront mises en place par la rue de la liberté et la rue de Saint Marc.

L'information aux usagers est à la charge de la STAR, qui annonce les travaux sur son site internet : il est annoncé que les arrêts ne seront pas desservis sur la ligne 11.

4/ les animations de fin d'année

Mme LESCIEUX présente les animations organisées par la ville :

- La fête des lumières le vendredi 8 décembre : retraite aux flambeaux organisée par le comité des fêtes, la soupe des chefs costellois et un concert de gospel.
- Le village de Noël du vendredi 15 au dimanche 17 décembre de 14h à 19h dans le parc Bécot : marché et animations
- Les animations foraines dans le parc Bécot du 26 au 30 décembre.

5/ Retour sur les commissions

M. COLLET récapitule différents points vus avec le service environnement :

- Rond-point du Rhins : le décor va changer en 2024, le thème sera choisi par la ville de Perreux.
- Rond-point de Diva : il est prévu un nouvel aménagement pour poursuivre l'embellissement des entrées de ville. Une étude a été demandée aux élèves paysagistes du lycée agricole de Chervé avec la contrainte d'utiliser uniquement des plantes vivaces. Une proposition a été retenue, elle sera mise en place en 2024.

Les conseillers rappellent les points vus en commissions :

- Demande de mise en accessibilité des revêtements de l'entrée des habitations du Margalet jusqu'aux bancs sur le trottoir ;
- Demande de rafraîchissement des peintures des bancs ;
- Signalement des bancs occupés tous les jours de la semaine par les jeunes du lycée au détriment des habitants (insultes, trafics divers)

Des habitants interviennent en complément : est-ce que les bancs sont pour tout le monde ou pour les habitants ? ils expriment un sentiment d'insécurité ressenti dans tout le quartier. Monsieur Barge précise que s'agissant de la présence de jeunes gens discutant sur le domaine public, il est difficile pour la Police Municipale d'intervenir. Les bancs appartiennent à tout un chacun et en l'absence d'infraction aucun contrôle n'est juridiquement possible.

M. BARGE informe les habitants qu'un point sera fait lors de la rencontre prévue avec le nouveau proviseur du lycée. Madame le Maire entend le problème soulevé et rappelle qu'il s'agit d'un problème de société complexe. Elle explique que la commune fait son maximum mais ne peut pas tout. Il est proposé qu'une réunion soit organisée avec le commissaire de la police nationale et les proviseurs du lycée et du collège.

Il est signalé également des problèmes de stationnement sur le parking. M. BARGE rappelle qu'il s'agit d'un parking sur le domaine public, où les voitures peuvent stationner librement et les piétons circuler et stationner librement. Quelques infractions ont déjà été constatées et simplement sanctionnées (amendes) pour consommation de stupéfiants.

Il transmettra des nouvelles consignes à la police municipale pour contrôler régulièrement le site. Des contrôles de vitesse seront également réalisés dans le boulevard Charles Gallet. Un rapport d'activité sera fait au conseil de quartier.

Une habitante fait remonter son sentiment d'inefficacité des signalements déposés auprès de la police municipale ou nationale pour des problèmes d'intimidation sur les habitants par certains jeunes pour l'accès au parking. Une main courante a été déposée à la Police nationale.

6/ Questions et demandes diverses

- Boulevard Charles Gallet : Demande de réfection des trottoirs devant le Margalet. Ceux-ci sont inaccessibles pour les personnes en situation d'handicap. Cette réfection est actuellement à l'étude pour 2024. Les trottoirs devant le collège sont trop étroits et ne permettent pas le passage des poussettes. D'une manière générale, les trottoirs du boulevard sont rendus impraticables par les flaques, les enfants et poussettes ne peuvent pas marcher dessus. Il est demandé leur réfection.

Madame le Maire rappelle que les travaux d'entretien de la voirie qui n'ont pas été faits en 40 ans ne pourront pas tous être faits en 6 ans. Un diagnostic de la voirie a été réalisé il y a 2 ans, il sert de base à la programmation des travaux de réfection par ordre de priorité.

- Sortie des écoles : Quel est le projet de nouvel aménagement prévu ? Madame le Maire répond qu'une réunion est prévue avant décembre avec les écoles, les parents et les habitants.
- Un habitant suggère la création d'un projet fédérateur pour les habitants et leur permettre de réinvestir le quartier ? Madame le Maire approuve et suggère de travailler cette idée avec le centre social. M. ROCHE renchérit et lui propose d'intégrer le conseil de quartier.
- Entrée 4 du Margalet : les habitants demandent à ce que les bacs poubelles soient cachés. Il s'agit d'une compétence du bailleur social, la commune n'a pas à intervenir. Il est rappelé l'utilité d'une représentation des locataires vis-à-vis du bailleur, peut-être par le biais d'une association à relancer ?
- Margalet : il est signalé des Points d'Apport Volontaires mal placés. Il est répondu de transmettre ces demandes directement à Roannais Agglomération.